

Image not found or type unknown



Voiture gagée, restitution du véhicule.

Par **fmg**, le **23/11/2016** à **23:05**

Bonjour,rrnNous avons acheté une voiture récemment avec un certificat de non gage et une carte grise en bonne et due forme, et la gendarmerie nous dit que la voiture est gagée malgré l'obtention de la nouvelle carte grise, et qu'ils veulent récupérer le véhicule.rrnJe ne connais pas la raison du gage. La gendarmerie a-t'elle le droit de récupérer le véhicule malgré tous nos papiers qui sont en règle ? Ils ne veulent pas nous dire l'objet du litige. Puis je m'y opposer ? Car nous n'aurons plus de véhicule, nous avons RDV la semaine prochaine.rrnMerci de votre aide.rrnCordialement.